

INFO JEUNES

N°1

AVRIL 2008

UNE SECTION « JEUNES » ? EN VOILÀ UNE IDÉE !



édito

À la seconde où vous lisez ce bulletin, vous vous posez sûrement la question : « Encore un nouveau tract syndical ? » Et bien non ! Rassurez-vous.

Il s'agit simplement de votre nouveau journal trimestriel : InFO Jeunes CDN.

Le but de la Section est d'informer les jeunes sur leurs droits tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'entreprise sans jamais imposer ses idées. Sachez que nous sommes présents et que nous souhaitons vous accompagner tout au long de votre carrière.

La Section Jeune Force Ouvrière est composée de jeunes militants, animés par la même volonté d'améliorer les conditions de travail.

InFO jeunes est votre lettre... Avec le souhait de toujours nous améliorer, nous avons besoin de vous : Faites nous part de vos remarques, de vos suggestions et des sujets que vous souhaitez nous voir traiter.

Cette Section est unique et n'existe pas dans les autres syndicats. Ce qui fait de nous une

FO *orce neuve.*

Afin de récompenser vos efforts, dans son élan de générosité, la Direction vous offre royalement cette tirelire :



SOMMAIRE

1. La prime à la performance
2. Rémunération des comptes 4
3. Les heures supplémentaires
4. Participation/intéressement = PEE
5. InFO Loisirs

La prime à la « Performance » 15 millions d'euros soit une augmentation de 5,60% et pourtant :

En ce début d'année, la direction a rejeté la **demande justifiée** des Organisations Syndicales d'une augmentation collective des salaires.

Elle a de nouveau privilégié la prime à la performance individuelle en portant son montant à 15 millions d'euros soit une augmentation de 5,60% par rapport à 2007.

Amusons- nous dans un souci d'équité à faire le calcul :

15 000 000 / 6000 employés = une prime individuelle de **2 500€ par personne**. « Tiens tiens !!! Et vous ? Où vous situez-vous ? »

Rémunération des comptes en série 4

Suite à certains contrôles URSSAF, la profession bancaire a dû revoir les conditions de rémunération des comptes 4, ce qui l'arrange bien !!!

Pour les collaborateurs en activité :

- Plafond de la première tranche (rémunérée à MTEO = Moyenne Trimestriel EOnia (3.93% au 1/10/2007) - 0,5% dans la limite du livret A) porté de 6100€ à 10000€
- Suppression de la seconde tranche
- Un seul compte en série 4 rémunéré par salarié (compte simple ou joint), correspondant au compte de domiciliation de son salaire

Pour les assimilés (conjoints et enfants à charges) :

Conformément aux préconisations URSSAF il a été décidé de mettre fin à la rémunération des comptes d'assimilés.

Les heures supplémentaires

Tout collaborateur « Technicien de la Banque » ou « cadre intégré » est tenu d'observer l'horaire de travail en vigueur dans son unité d'affectation.

Les nécessités de l'activité peuvent conduire au dépassement de cet horaire de travail. Ce dépassement horaire doit être demandé, ou autorisé, par le responsable hiérarchique de l'unité. Il correspond dans ce cas à la réalisation d'heure(s) supplémentaire(s) de travail, devant être rémunérée(s) comme telle(s).



Veillez également à déclarer les heures réalisées à votre initiative et justifiées. (conf. Auto-Déclaration des heures supplémentaires). La Direction est favorable à cette procédure.

De plus, n'oubliez pas qu'en cas d'incident (risques routiers, hold-up, accident de travail...) vous serez couverts.

Participation/Intéressement = PEE

Le PEE s'ouvre automatiquement lors du versement de la 1^{ère} Participation. Cependant, celui-ci peut être ouvert avant si vous souhaitez effectuer des versements mensuels ou exceptionnels.

Comment l'ouvrir ?

Adressez votre demande à la Direction de la gestion des Ressources Humaines – Administration et contrôle de gestion – 12/20 rue Curial 75932 Paris Cedex 19 – ou par messagerie à DAP.Personnel

Versements volontaires mensuels ou exceptionnels

- ✓ Minimum 3€/mois

- ✓ 15€ en versements exceptionnels

Sachez que l'entreprise complète les versements par un abondement : (plafonné à 1800€ / an et par collaborateur)

Tranche de versement	Taux de l'abondement
Jusqu'à 300€	100%
De 301€ à 1500€	50%
De 1501€ à 3000€	30%
De 3001€ à ¼ de la rémunération brute	20%

Différents supports sont disponibles, du sécuritaire au plus offensif alors n'hésitez pas !

Un Exemple :

Imaginons un versement de l'intéressement de 1500€ sur laquelle on ajoute des versements mensuels de 50€ soit un versement annuel de 2100€. Et bien la répartition se fera ainsi :

- 1^{ère} tranche de 0€ à 300€ : 100% soit 300€
- 2^{ème} tranche de 301€ à 1500€ : 50% soit 599,50€
- 3^{ème} tranche de 1501€ à 2100€ : 30% soit 179,85€

Soit un abondement total de **1079,35€** par an.

La Participation

Le versement est obligatoire sur le PEE sur le support de votre choix et il n'est pas soumis à l'abondement.

L'intéressement

Déblocage tout ou partie soumis à l'IRPP+Prélèvement Sociaux.

Ou

Versement dans le PEE et soumis à l'abondement comme vu précédemment.

PERCO

Vous pouvez également verser dans le PERCO, vous bénéficiez d'un abondement de 100% pour un versement jusqu'à 300€.

(Déblocage uniquement pour la retraite ou l'acquisition d'une résidence Principale)

INFO LOISIRS

CITATION DU TRIMESTRE

« L'art de diriger consiste à savoir abandonner la baguette pour ne pas gêner l'orchestre. »

Herbert Von Karajan

SUDOKU

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
1	8			7			4	2	3
2		5		3	9				
3	3						6		
4		3				1		7	
5	9	6					8		4
6		1	8	9	7				
7			3	1					
8			9	5	3	6	2		
9	2						5		9

LE SAVIEZ VOUS ?

Fondée en 1855 par des mormons, Las Vegas était essentiellement peuplée de paysans. Aujourd'hui, sur les anciens champs, se dressent des hôtels. La ville du jeu compte plus de 120 000 chambres ce qui en fait la première cité hôtelière du monde.



SORTIE CINÉMA

➤ Actuellement

- ❖ « *BIENVENUE CHEZ LES CH'TIS* » avec Kad Merad, Dany Boon : Enfin la comédie que l'on attendait ... drôle, de bons acteurs en bref un excellent divertissement qui plus est français (c'est tellement rare !!!)
- ❖ « *CRIMES À OXFORD* » avec Elijah Wood : Une intrigue envoûtante basée sur des énigmes logiques...

➤ Prochainement

- ❖ « *LES RANDONNEURS À SAINT-TROPEZ* » avec Benoît Poelvoord, le 9 avril 2008
- ❖ « *IRON MAN* » avec Robert Downey Jr, le 30 avril 2008
- ❖ « *INDIANA JONES ET LE ROYAUME DU CRÂNE DE CRISTAL* » avec Harrison Ford, le 21 mai 2008

CONTACTS :

fojeunes.cdn@orange.fr

Delphine SERVE (St Quentin) delphine.serve@cdn.fr 03.23.62.88.43

Yannick ATHIEL (Soissons) yannick.athiel@cdn.fr 03.23.59.80.10

Nicolas GRONIER (Boulogne) nicolas.gronier@cdn.fr 03.21.99.24.04

Stéphane FLET (Amiens) stephane.flet@cdn.fr 03.22.97.53.34

Anthony DELPLACE (Boulogne Rhin Danube) anthony.delplace@cdn.fr 01.41.31.96.45

Mickael FRANCOIS (Friville-Escarbotin) mickael.francois@cdn.fr 03.22.61.22.77